

AUTORISATION D'INTERVENTION EXTERIEURE EN MILIEU SCOLAIRE POUR : (1)

I - Rappel des dispositions réglementaires relatives aux Intervenants extérieurs en milieu scolaire

Le présent formulaire concerne exclusivement les intervenants extérieurs appelés à participer de façon régulière aux activités obligatoires d'enseignement.

Cette participation est soumise à une autorisation du Directeur de l'école qui ne peut excéder la durée d'une année scolaire, L'autorisation du directeur est donnée après avis du Conseil des maîtres. Elle est subordonnée d'une part à une concertation préalable entre l'équipe pédagogique concernée et le ou les intervenants extérieurs, d'autre part au respect du cahier des charges type précisé ci-après.

Les intervenants ponctuels et les parents d'élèves appelés à apporter une contribution occasionnelle à l'action éducative ou à participer à l'encadrement des sorties ne sont pas soumis à la présente procédure contractuelle. Ils sont simplement autorisés par le directeur, après avis ou sur proposition du Conseil des maîtres.

Qu'il s'agisse d'interventions régulières ou ponctuelles, l'inspecteur de l'Education Nationale doit être informé en temps utile des décisions du directeur. Dans tous les cas, il est habilité à suspendre les interventions qui ne répondent pas aux conditions précisées.

II – Cahier des charges type d'intervention eu milieu scolaire

Article I : Les intervenants extérieurs font partie d'une équipe éducative responsable de la conception et de la réalisation d'un projet.

Article II : Les objectifs de ce projet doivent être conformes aux finalités définies par l'Education Nationale, notamment dans le cadre des Programmes et des Instructions en vigueur.

Article III : Le Directeur de l'école et l'inspecteur de la circonscription sont conjointement garants de la conformité du projet et de la légitimité de sa mise en oeuvre.

Article IV : L'évaluation est effectuée annuellement par le ou les enseignants et intervenants extérieurs concernés, avec la participation de l'équipe d'animation de la circonscription.

(1) Indiquer la discipline.

III - Demande annuelle d'autorisation d'intervention en milieu scolaire

L'organisme employeur (1).....

demande une autorisation d'intervention en milieu scolaire pour la ou les personnes suivantes (2) :

.....

NOM et PRENOM :

Date de naissance :

Emploi précis :

qui déclare avoir pris connaissance des termes du cahier des charges et s'engage à en respecter les clauses.

Fait à Le

Signature :

.....

NOM et PRENOM :

Date de naissance :

Emploi précis :

qui déclare avoir pris connaissance des termes du cahier des charges et s'engage à en respecter les clauses.

Fait à Le

Signature :

.....

NOM et PRENOM :

Date de naissance :

Emploi précis :

qui déclare avoir pris connaissance des termes du cahier des charges et s'engage à en respecter les clauses.

Fait à Le

Signature :

.....

NOM et PRENOM :

Date de naissance :

Emploi précis :

qui déclare avoir pris connaissance des termes du cahier des charges et s'engage à en respecter les clauses.

Fait à Le

Signature :

.....

(1) Date et signature (ou cachet) de l'employeur.

(2) Page à reproduire si plus de 4 intervenants.

IV – Projet d'intervention en milieu scolaire

IV-1 – Identification de l'école

Circonscription de : ECOLE :

- élémentaire maternelle

Commune de : à classes dont maternelles

- en R.P.I. avec

Directeur :à classes dont maternelles

IV-2 – Contexte de l'intervention (environnement, locaux et installation, ressources pédagogiques, structure pédagogique, équipe éducative).

IV-3 – Inventaire des besoins et justification de l'intervention

IV-4 – Objectifs visés

1 –

2 –

3 –

IV-5 - Actions envisagées (Formes d'intervention : public concerné : classes, élèves... ; calendrier arrêté).

IV-6- Evaluation prévue

<p>Projet soumis à l'avis du Conseil des maîtres date :</p> <p>Nature de l'avis :</p>	<p>Projet autorisé par le directeur date :</p> <p>Signature :</p>	<p>Projet visé par l'inspecteur de l'Education Nationale date :</p> <p>Signature :</p>
--	--	---